



Saison 2018/2019

Informations générales Section Pioupiou

Depuis 2014, les Pioupious chaussent les baskets et c'est reparti pour une nouvelle saison !!!

C'est une activité d'éveil basée sur l'échange, le jeu et le plaisir. C'est également l'occasion pour l'enfant de développer son sens du social, les règles de « savoir être » et d'apprendre en équipe !!!

La PRESENCE et la PARTICIPATION d'un adulte avec l'enfant inscrit est OBLIGATOIRE.

Voici mes coordonnées, Sophie Dunoyer au 07.87.01.19.94. / sophiedunoyer12@gmail.com

Reprise le Samedi 29 Septembre 2018 pour les deux groupes

9h45 - 10h30 : Séance de test

10h30-11h : Inscription / Priorité aux enfants licenciés la saison dernière puis aux enfants des licenciés CPB

Documents à me fournir pour la validation de l'inscription le SAMEDI 13 Octobre 2018 :

(Pour les anciens licenciés et nouveaux adhérents : Tout document et règlement manquants le 13/10/2018 entraînera l'annulation de l'inscription : la place sera attribuée à un autre enfant)

- *Le formulaire d'inscription à l'association
- *Le contrat d'engagement lu et signé
- *L'autorisation pour Mineurs
- *Un certificat médical

*Adhésion à l'association à régler IMPERATIVEMENT le jour de l'inscription. (**Réduction selon nombre de licences à CPB non applicable / Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absences ou d'arrêt de l'activité.**)

P'tit Piou-piou (né en 2015) - 50€/an

Grand Piou-piou (né en 2014) - 70€/an

***Une attestation d'assurance de responsabilité civile et d'assurance extra-scolaire de l'enfant ***

▲ Pour information : *Votre participation financière est une simple adhésion à notre club CPB. Cette dernière permet seulement de pratiquer une activité sportive au sein de l'association. Votre enfant n'est pas licencié à la Fédération Française de Basket et n'a donc AUCUNE assurance liée à une licence sportive. En cas d'absence d'assurance, l'enfant ne pourra pas participer aux activités.*

Pour cette saison 2018/2019, les dates d'entraînements sont les suivantes :

Samedi 13 octobre
Samedi 10 Novembre
Samedi 24 Novembre
Samedi 1 Décembre
Samedi 15 Décembre
Samedi 12 Janvier 2019
Samedi 2 Février
Samedi 9 Mars
Samedi 23 Mars
Samedi 6 Avril
Samedi 4 Mai
Samedi 18 Mai

Le Club se réserve le droit de modifier les dates et les horaires si nécessaire.

Les horaires sont les suivantes :

9h45 - 10h15 : P'tit Piou-piou (né en 2015)

10h15 - 11h00 : Grand Piou-piou (né en 2014)

Save the date





Saison 2018/2019

Chers parents,

Vous venez de nous confier la responsabilité d'accompagner votre enfant au sein de la section des Pioupiou. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous assurons de faire le maximum pour le bien-être et l'épanouissement de celui-ci.

Le club a mis en place une organisation solide afin d'améliorer sans cesse la qualité de notre accueil. L'objectif est de structurer une association sportive qui a un fort potentiel dans notre département

Nous souhaitons vivement que les jeunes s'identifient à notre club et qu'ils s'y épanouissent le plus longtemps possible, contribuent à la valorisation de son image sur le plan sportif mais également socio-éducatif. En effet, nous nous devons de jouer un rôle important en termes de valeurs éducatives. Nous l'assumons et sommes déterminés à les transmettre de nos débutants à nos adolescents.

La politesse, le respect, la générosité, le partage, sont entre autres des valeurs qui se doivent d'exister dans le sport mais également dans la vie de tous les jours.

Nous vous rappelons également que vous tenez un rôle déterminant dans le bon équilibre et le bon fonctionnement de cette section Pioupiou. Au vu du très jeune âge de vos enfants, nous tenons à ce qu'ils découvrent le basket en s'amusant tout en évoluant dans un environnement sécurisé et en confiance AVEC vous. C'est pour cette raison que votre présence et votre participation à nos côtés lors des activités sont OBLIGATOIRES.

Nous sommes également comblés de voir quelques parents s'investir dans la vie du club. Il y a de la place pour tous. Nous avons besoin de vous au même titre que vous avez besoin des dirigeants du club qui, ne l'oublions pas sont des bénévoles. Nous souhaitons développer l'association avec vous, pour vous et le bien être de vos enfants. Il faut simplement réunir toutes les bonnes volontés.

Nous remercions d'ailleurs nos partenaires de plus en plus nombreux, qui par leur contribution prouvent leur attachement aux idées et aux valeurs véhiculées par notre Club.

Il est important pour votre enfant qu'il puisse se sentir soutenu, valorisé et bien accompagné sur un terrain de basket. Les entraîneurs bénévoles comme salariés sont là pour les encadrer, c'est leur mission, nous vous demandons de la respecter et de ne pas prendre leur place.

Par contre, vous êtes leur premier supporter et votre présence au bord du terrain reste un gage d'épanouissement et de bonheur pour votre enfant. Nous vous demandons donc de faire le maximum pour venir voir évoluer votre petit basketteur en herbe le samedi. Il sera fier de vous faire admirer ses progrès...

Nous vous souhaitons un très bon début de saison et restons à votre entière disposition.

A très vite à nos côtés, sur le terrain...



Saison 2018/2019

Formulaire d'inscription à CRAN-PRINGY-BASKET 2018-2019

Section Pioupiou

Votre enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe: Fém Masc Nationalité : _____

Adresse : _____

Etablissement scolaire: _____ Classe : _____

Adhérent 2017/2018 Nouvel adhérent

Créneau horaire de votre enfant :

- Créneau P'tit Pioupiou –Enfant né(e) en 2015
- Créneau Grand Pioupiou –Enfant né(e) en 2014

Autres informations utiles (Allergies, régimes alimentaires, traitements...) : _____

Parent / Responsable légal

Nom/Prénom du responsable légal: _____

Tél domicile : _____ Tél portable : _____

Adresse e-mail : _____

Merci de bien soigner l'écriture, la majorité des informations passant par e-mail.

Profession : _____

Merci de cocher les case suivantes. En cas de non adhésion à ces règles, le club et le responsable du créneau a le droit d'exclure votre enfant de la section PIOUS-PIOUS.

- J'ai connaissance que mon enfant, inscrit à la session Pioupiou, est ADHERENT au club mais NON TITULAIRE d'une licence sportive. Mon enfant n'est pas licencié à la Fédération Française de Basket et n'a donc AUCUNE assurance liée à une licence sportive. Mon enfant possède une assurance (responsabilité civile et extra-scolaire).
- Je m'engage à ÊTRE PRESENT et à PARTICIPER activement à l'entraînement Pioupiou auquel mon enfant participe.
- Je suis RESPONSABLE de mon enfant au sein du gymnase de Sous-Aléry : avant, pendant et après l'entraînement Pioupiou.

A _____

Le _____

Signature :



Saison 2018/2019

AUTORISATION POUR MINEURS 2018-2019

Je soussigné(e) (Nom/Prénom) _____

Représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur (Nom/Prénom) _____

- Autorise le transport de mon enfant pour aller sur les lieux de compétition et d'entraînement de basket-ball.
- Autorise l'entraîneur ou le responsable d'équipe à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.
- Autorise la publication, sur le site internet ou sur d'autres supports de communication (Facebook, calendrier ...) de Cran Pringy Basket, d'images de mon enfant telle que la photo d'équipe.
- Prends note que les informations recueillies par Cran Pringy Basket dans le cadre du dossier d'inscription de mon enfant sont nécessaires à son adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Suivant la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, je peux m'adresser au secrétariat de l'association.

A _____

Le _____

Signature :



Saison 2018/2019

Contrat d'engagement – Saison 2018-2018

Exemplaire à rendre au club CPB

Article 1 – Portée du présent règlement

L'association Cran Pringy Basket est une association loi 1901, régie par le présent règlement. L'adhésion à l'association vaut pour acceptation. Il fixe les droits et devoirs de l'ensemble des membres de l'association.

Un exemplaire de ce règlement intérieur doit être remis à chaque membre au moment de la prise de licence.

Article 2 – Cotisations/cautions

Chaque membre est tenu de verser une cotisation annuelle (assurance individuelle comprise) et une caution.

Le montant de la cotisation et du chèque de caution sont fixés par le comité de Cran Pringy Basket, réglés et gérés distinctement. La cotisation est acquise à l'inscription et ne peut faire l'objet de remboursement de tout ou partie de son montant. La cotisation et la caution doivent être acquittées à l'inscription.

Des facilités d'encaissement peuvent être consenties.

Le but de la caution est avant tout incitatif, elle est mise en place pour rendre obligatoire la contribution des parents lors des déplacements d'équipes, le respect du matériel à disposition (maillots de matchs, équipements d'entraînements, infrastructures) et la participation à la vie associative.

Article 3 – Assurance

Chaque licencié est obligatoirement assuré auprès de la F.F.B.B par un contrat d'assurance groupe Individuelle Accident Responsabilité Civile. **En aucun cas, Cran Pringy Basket ne versera d'indemnités journalières en cas d'accident au cours des activités proposées par le club** (compétitions, entraînements, tournois, déplacements, etc.)

Article 4 – Organisation

Son fonctionnement est assuré par une structure dirigeante d'encadrement bénévole. Le principe du bénévolat est le garant de la pérennité de l'association. Le club est administré par un bureau, assisté de commissions et de correspondants, lesquels se réunissent environ une fois par mois. Des entraîneurs salariés et des entraîneurs bénévoles s'occupent des différentes équipes.

Article 5 - Années d'âge

Les équipes sont établies par années de naissance en début de saison. Il est interdit de jouer dans la catégorie inférieure, par contre l'inverse est possible. L'entraîneur est le seul habilité à surclasser un joueur, avec accord du coordinateur sportif, d'un médecin agréé et des parents. Ce surclassement peut être réalisé à tout moment de la saison.

Article 6 – Entraînements

Toutes les équipes possèdent 1, 2 ou 3 créneaux d'entraînement par semaine dans les gymnases suivants : Collège La Salle (Pringy), Gymnase de Sous-Aléry (Cran-Gevrier), Collège Beaugard (Cran-Gevrier). Le club met à disposition ballons, chasubles et autre matériel : chaque joueur doit être concerné par le rangement et l'utilisation correcte de celui-ci. Par mesure d'hygiène, chaque joueur apporte sa propre bouteille d'eau pour les entraînements et les matchs. Il est impératif de respecter les horaires et d'avertir l'entraîneur en cas d'absence.

Article 7 – Championnats

Toutes les équipes sont inscrites en championnat départemental, régional ou national selon la catégorie et le niveau (sauf l'Ecole de basket pour lesquels des plateaux sont organisés 2 à 3 fois sur la saison). Pour les matchs, les maillots sont mis à disposition par le club ; les joueurs ont en charge de les laver à tour de rôle et de les rendre en fin de saison. Lorsqu'il existe plusieurs équipes dans la même catégorie, seul l'entraîneur est habilité à décider de la répartition des joueurs dans les collectifs en fonction des aptitudes du moment de chacun.

Leur présence dans la section fanion est autant affaire de niveau sportif que de comportement, de participation et d'implication.

Article 8 – Déplacements

Les licenciés ou leurs familles sont tenus d'assurer le transport lors des compétitions pour accompagner les joueurs sur le lieu du match selon un planning établi par l'entraîneur. Chaque accompagnateur doit être en règle par rapport à son assurance automobile. Possibilité de déclarer ses frais de déplacement en dons pour une déduction d'impôts (cf. « Déclaration de don sur notre site Internet »).



Article 9 – Vols, pertes

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle ou les vestiaires. Il est donc recommandé de n'apporter à la salle ni objet ni vêtement de valeur.

Article 10 - Participation aux manifestations du club

Les licenciés ne sont pas de simples consommateurs et sont amenés à participer aux différentes manifestations organisées par le Club : soirée, tournois,... et à s'impliquer dans le Club : arbitrage, tables de marque dès la catégorie U11. Tous les licenciés (à partir de la catégorie U15) devront assister en début d'année à une formation e-marque organisée par le club.

Article 11 - Comportement

- **En tant que joueur** : Le licencié doit avoir un comportement sportif irréprochable :
- à l'entraînement : le licencié doit respecter le ou les entraîneurs, ses coéquipiers, le matériel et le personnel des gymnases.
- en match : le licencié doit respecter les adversaires, les arbitres et le public.

Toute faute technique est sanctionnée par une amende (somme facturée au club par le Comité Départemental) : 30€ pour la 1ère, 40€ pour la 2ème, 50€ pour la 3ème et suivantes. Elle est à la charge des licenciés. Le joueur ne pourra rejouer qu'une fois sa faute technique réglée au trésorier. De plus, il sera tenu d'arbitrer un match. Le licencié doit laisser propres vestiaires, sanitaires et gymnases après les entraînements et les matchs. En cas de forfait de l'équipe à un match pour manque de joueurs, le montant de l'amende sera retenu sur la caution des joueurs absents.

• **En tant que spectateur et parent** (cf. « Lettre aux parents » jointe au dossier) : Le spectateur qu'il soit licencié ou non, doit se contenter d'encourager son équipe sans tenir de propos antisportifs envers les adversaires, les arbitres ou les autres supporters. Tout comportement déplacé d'un parent autour du terrain pourra entraîner la suspension du joueur.

Article 12 - Interlocuteurs

En cas de problème, le licencié peut se référer à son entraîneur, au correspondant de la catégorie concernée, ou encore, selon la nature du problème, au président de la commission concernée.

Article 13 - Responsabilité des mineurs

L'association, et plus précisément l'entraîneur, est responsable des mineurs à compter de l'heure de début d'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci. Les parents doivent prendre toutes leurs dispositions pour être présents avant la fin de l'entraînement afin de venir chercher les enfants dans le gymnase. En cas d'empêchement ou de retard (exceptionnel), ils doivent prévenir les responsables par tout moyen afin de leur demander de surveiller l'enfant.

Lors des week-ends de compétition, les licenciés qui ne jouent pas, présents dans le gymnase sont sous l'entière responsabilité de leurs parents même si ceux-ci sont absents.

Article 14 - Sanctions

Des sanctions sportives ou financières pourront être prises par le comité après accord du Président pour :

- Non-respect du règlement intérieur
- Indiscipline
- Détérioration volontaire du matériel ou des installations
- Violences, insultes, vols
- Comportements antisportifs
- Expulsion ou disqualification

Je soussigné (Nom / Prénom)

Responsable légal de l'enfant, si mineur (Nom / prénom) déclare avoir pris connaissance du contrat d'engagement de Cran Pringy Basket et accepte de m'y engager.

Date et Signature